

AVIS À PUBLIER AU BOAMP N° 18-132955

Date d'envoi au service éditeur : 16/10/2018

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

F3 - Formulaire Résultat de marché**Résultat de marché**Département(s) de publication : 76
Annonce No 18-132955

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : ville de Mont-Saint-Aignan.
Correspondant : Mme le maire, 59, rue Louis Pasteur B.P. 128 76134 Mont-Saint-Aignan Cedex, tél. : 02-35-14-30-00, poste 0235143030, télécopieur : 02-35-14-30-90, courriel : mairie@montsaintaignan.fr adresse internet : <http://www.montsaintaignan.fr>.
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce n° 18-90390, mise en ligne le 4 juillet 2018.
Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 2018msamapa21.

Objet du marché : **acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie et reprise d'une ancienne balayeuse.**
Type de marché de fournitures : achat.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- valeur technique de l'offre. : 50 % ;
- prix, décomposé de la manière suivante : prix de vente de la balayeuse (30), offre de reprise de l'ancienne machine (10). : 40 % ;
- délai de livraison de la balayeuse. : 10 %.

Type de procédure : procédure adaptée.
Valeur totale finale (H.T.) : 137 542 euros.

Attribution du marché ou du lot :

acquisition d'une balayeuse aspiratrice de voirie et reprise d'une ancienne balayeuse.
Nom du titulaire / organisme : Sa Mathieu 3D, zi est avenue d'immercourt 62000 Arras.
; Montant final du marché ou du lot attribué (H.T.) : 137 542 euros.
Date d'attribution du marché : 16 octobre 2018.
Mots descripteurs : Véhicules (acquisition)

Autres informations : Le montant susmentionné correspond à la tranche et aux options suivantes :

Tranche ferme retenue avec les options :
- climatisation en cabine
- revêtement anti-abrasion renforcé des principaux éléments d'aspiration
- prédisposition 3^e balai
- caméra arrière
- basculement des grilles d'aspiration par assistance hydraulique ou mécanique
La reprise de l'ancienne balayeuse représente un montant de 8 333,33 euros (H.T.).

Le contrat est disponible en mairie, sur demande, au 02 35 14 30 00.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables du marché jusqu'à la conclusion du marché et, en tout état de cause, dans un délai maximal de deux mois, à compter de la notification du courrier de rejet, conformément aux articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative, assorti le cas échéant d'un référé suspension ;

- référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L. 551-1 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de justice administrative ;

- référé contractuel à compter de la signature du marché conformément aux articles L. 551-13 et R. 551-7 à R. 551-10 du Code de justice administrative dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ;

- recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'état du 16 juillet 2007 (CE, 16 juill. 2007, n° 291545, Sté Tropic Travaux Signalisation), dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L. 521-1 du Code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 octobre 2018.